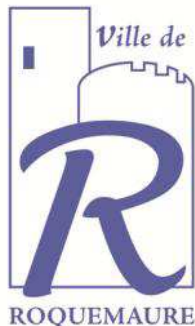


RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017



2017 NOUVEAUX HORIZONS ET MANQUE DE VISIBILITE

Objectifs

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet au Conseil municipal de :

- constater les contraintes externes qui s'imposent sur la gestion de la commune ;
- constater les opportunités externes dont la commune peut profiter ;
- comprendre l'évolution de la situation financière de la ville et sa capacité à financer les investissements ;
- suivre l'évolution des grands postes budgétaires et les paramètres importants ;
- discuter des priorités de l'équipe municipale budgétaires et des grandes lignes du budget.

Il joue également un rôle important de communication et de transparence en direction des habitants.

Le cadre juridique

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour ni à la même séance que le vote du budget.

En cas d'absence de DOB toute délibération relative à l'adoption du budget primitif (BP) est illégale (Jurisprudence).

- Le vote du BP est programmé le jeudi 30 mars 2017.

Modifications liées à la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015.

Transparence et responsabilité financière des collectivités territoriales.

- La loi rend obligatoire pour les exécutifs des communes de plus de 3.500 habitants, la présentation d'un **rapport d'orientation budgétaire** (ROB) à l'assemblée dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget. Il portera sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels pris par la collectivité, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ; sa présentation n'est pas formalisée.
- Ce rapport donne lieu à débat (DOB) dont il sera pris acte par une délibération spécifique ; **celle-ci fait l'objet d'un vote** ;
- une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif ;

- Une étude d'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement doit être établie par l'exécutif pour toute opération exceptionnelle d'investissement dont le montant est supérieur à un seuil fixé par le décret 2016-892 du 30 juin 2016 en fonction de la catégorie et du nombre d'habitants de la collectivité.
- Pour les communes et les EPCI dont la population est comprise entre 5 000 et 14 999 habitants, le seuil est fixé à 100 % des recettes réelles de fonctionnement. Ce seuil de 100 % des RRF correspond à 5,3 Mio € pour la commune.

Transparence et démocratie locale

- Pour les communes membres d'un EPCI, il est prévu une transmission obligatoire et réciproque des rapports d'orientation budgétaire ; le ROB est également transmis au représentant de l'Etat dans le département ;
- la possibilité de l'envoi des convocations aux séances du conseil municipal ainsi que des documents qui y sont attachés par la voie dématérialisée ;
- l'obligation nouvelle d'affichage à la mairie, dans un délai d'une semaine, du compte-rendu des séances du conseil municipal et sa publication sur le site internet de la commune s'il existe ;
- l'obligation pour les collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants de mettre en ligne sur leur site internet les informations publiques lorsqu'elles existent sous format numérique. Documents publics au sens de la loi CADA (dossiers, rapports, études, comptes rendus, procès-verbaux, statistiques, correspondances, etc.)
- Chambres Régionales des Comptes. Les avis formulés par la CRC et les arrêts pris par le préfet, sont rendus immédiatement publics, et ce, sans même attendre la réunion des assemblées délibérantes concernées (article L. 1612-19 du CGCT) ; désormais, l'assemblée délibérante est destinataire, dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives de la CRC d'un rapport élaboré par l'exécutif de la collectivité présentant les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la Chambre.

Ces orientations budgétaires serviront de base à l'élaboration du budget primitif pour l'année 2017, budget qui pourra être rectifié par des décisions modificatives tout au long de l'exercice 2017.

- La commission des Finances s'est réunie le 20 février 2017 pour discuter du ROB.

« La société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration »

Article 15 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789

Contexte économique et fiscal

Le projet de loi de finances 2017

A. Les dotations de l'Etat

Poursuite de la contribution des collectivités au redressement des finances publiques prévue par la Loi de programmation des finances publiques 2012-2017 (LPFP).

- Réduction de moitié du prélèvement prévu en 2017 sur les Dotations Globales de Fonctionnement (DGF) du bloc communal. Cet effort n'est pas abandonné mais reporté à 2018.

Pour la période 2015 à 2017 la réduction des dotations était fixée à 11 milliards, soit 3,67 par an dont 0,451 pour les régions, 1,148 pour les départements, 1,450 pour les communes (**réduit à 0,725 en 2017**) et 0,621 pour les intercommunalités (**réduit à 0,310 en 2017**), c'est-à-dire au prorata des recettes réelles de fonctionnement (RRF) de chaque échelon de collectivités territoriales.

Les grandes lignes du projet de Loi de Finances 2017 :

<i>En milliards d'euros</i>	2017	2016	2015	2014
DGF nationale	30,861	33,221	36,607	40,277
Evolution	- 7,1 %	- 9,6 %	- 8,8 %	
DGF bloc communal	12,500	13,200	14,469	15,782
. Dotation Forfaitaire	8,422	9,221	10,819	12,493
. Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale	2,090	1,910	1,731	1,551
. Dotation de Solidarité Rurale	1,359	1,242	1,125	0,954
. Dotation Nat. de Péréquation	0,794	0,794	0,794	0,784
Fonds national de péréquation des ressources interco et communales	1,000	1,000	0,780	0,570

La réforme de la DGF, déjà reportée en 2016, ne se ferait qu'à compter de 2018 dans le cadre d'un projet de loi de finances des collectivités.

La dotation de centralité, une des principales dispositions de la réforme de la DGF, à l'origine partagée entre les communes et l'EPCI est abandonnée.

Dans le PLF 2017 il est prévu la refonte de la DSU. Ces modifications seraient applicables dès 2017 et portent sur l'éligibilité et une modification de ses critères d'attribution.

La proposition de supprimer la Dotation Nationale de Péréquation est abandonnée. Elle est maintenue au niveau de 2016.

La mise en ligne publique sur internet des données individuelles relatives aux dotations des communes et EPCI était effectuée depuis 2015. Selon l'article 138 LFI 2017 doivent aussi être communiqués les critères individuels retenus pour déterminer leur montant pour chaque collectivité territoriale.

Le fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires est maintenu pour la rentrée scolaire 2016-2017 ; prime de 50 € par élève par an pour toutes les communes, majorée de 40 € par élève par an pour les communes éligibles à la dotation de solidarité rurale (DSR) dite « cible ».

B. Fonds de soutien à l'Investissement Public Local (FSIL)

<i>En Milliards d€</i>	2017	2016	2015	2014
Dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR)	1,000	0,816	0,816	0,616
Dotations de soutien à l'investissement (DSIL1)	0,600	0,500	--	--
Dotations de développement des territoires ruraux (DSIL2)	0,600	0,300	--	--

Dotations de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL)

- (1) Réalisation de projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de l'accueil de populations nouvelles, notamment en matière de construction de logements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.
- (2) Investissements qui contribuent à la réalisation d'un projet de territoire transversal et ambitieux sur des thématiques comme la mobilité du quotidien, l'accès à la santé, la redynamisation du petit commerce, la construction et la rénovation de logements, l'accès aux services au public de proximité. Bénéficiant à des villages et villes de moins de 50 000 habitants, elle appuiera ainsi le développement des bourgs centres et des villes petites et moyennes.

Les subventions du DSIL seront recensées et sélectionnées par le préfet de département et octroyées par le préfet de région. Elles sont cumulables avec d'autres subventions et ne peuvent être refusées au motif du coût de l'opération.

La DSIL a permis de soutenir 4 700 projets en 2016.

C. Renforcement de la péréquation

Pour atténuer les effets de la baisse de la DGF sur les collectivités les plus fragiles.

D. Autres mesures

- Possibilité de lissage du taux du versement transport (A partir de 11 salariés) dans les communes nouvelles incluses dans le périmètre d'un EPCI à fiscalité propre, lorsque dans ces communes le versement transport n'était pas institué ou était appliqué avec un taux inférieur (article 75 LFR). Le lissage pourra être effectué durant douze ans au maximum (au lieu de cinq ans au plus actuellement) et ouvre la possibilité durant cette période d'instituer un taux nul dans les communes entrées dans l'EPCI.
 - Depuis le 1^{er} janvier 2017, La commune est soumise au Versement Transport (VT), obligatoire dans les agglomérations, qui est de 1,8 % de la masse salariale (Taux Coga). Estimation du cout par la commune au taux sans lissage 20 K€/an.
- L'article 76 LFR prévoit que l'administration fiscale transmet gratuitement aux collectivités territoriales et aux EPCI à fiscalité propre le fichier annuel des locaux commerciaux et professionnels qui n'ont pas fait l'objet d'une imposition à la cotisation foncière des entreprises (CFE) l'année précédente. Les collectivités et EPCI pourront ainsi repérer plus facilement les locaux commerciaux vacants et mieux gérer la taxe sur les friches commerciales.

Inflation

En %	2016	2015	2014	2013	2012
Globale	0,2	0,1	0,6	1,0	2,2

- L'inflation après un passage dans le négatif est redevenue positive en mai 2016. Elle est restée faible mais devrait être plus forte en 2017 : 1,2 %
 Il n'en sera pas tenu compte dans les budgets.

Croissance du PIB en volume

	2016	2015	2014	2013	2012
France	1,1 %	1,1 %	0,2 %	0,7	0,2

- Prévission 2017 : 1,3 %

Taux d'intérêts



Le programme d'actions de la BCE se termine en mars 2017 mais devrait être prolongé de 6 mois pour protéger la courbe des taux européens de la remontée des taux américains.

L'Euribor a été particulièrement bas et stable en 2016.

- Il n'est pas envisagé de remontée importante des taux en 2017.

Contexte administratif

Reformes territoriales

La loi **NOTRe** (Nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015

- Le seuil minimal de constitution d'un EPCI à fiscalité propre est fixé à 15 000 habitants.
- De nouvelles compétences obligatoires sont attribuées à l'intercommunalité
 - ✓ Au 1^{er} janvier 2017. La promotion du tourisme, avec la possibilité de créer un office de tourisme. Politique locale du commerce. La gestion et l'entretien des aires d'accueil des gens du voyage. La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.
 - ✓ Au 1^{er} janvier 2020, l'eau et l'assainissement (comprenant le pluvial)

La loi **Maptam** (Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) du 27 janvier 2014.

- ✓ Au 1^{er} janvier 2018, transfert de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations) aux intercommunalités.

En conséquence, faute de fusion entre les deux EPCI (CCCRG et COGA), la commune a intégré isolément la COGA au 1^{er} janvier 2017.

La CCCRG devait être dissoute au 31 décembre 2016 mais les 3 communes ne se sont pas mises d'accord sur la répartition de l'actif net proposée par le cabinet KPMG. Le Préfet est chargé de la dissolution qui interviendra avant le 30 juin 2017.

COMPETENCES COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON (COGA)

7 Compétences obligatoires

1. Le développement économique

Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

2. L'aménagement de l'espace communautaire

Schéma directeur et schéma de secteur ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi.

3. L'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire

Programme local de l'habitat ; politique du logement, notamment du logement social, d'intérêt communautaire et action, par opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

4. La politique de la ville dans la communauté

Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire ; dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.

5. La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article I 211-7 du code de l'environnement

(A compter du 1^{er} janvier 2018)

6. L'accueil des gens du voyage

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil.

7. La collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

4 Compétences optionnelles

1. La Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; la création ou aménagement et gestion de parc de stationnement d'intérêt communautaire.

2. L'assainissement

3. L'eau

4. La construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

7 Compétences facultatives

1. En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement :

Actions générales en matière d'environnement :

- actions de sensibilisation et de communication sur l'environnement ;
- actions de mise en valeur et protection de sites présentant un intérêt écologique ;
- coordination d'outils de surveillance de la radioactivité et de l'air ;
- gestion des canaux, sorgues et roubines dans le cadre des associations syndicales, des syndicats existants ou à créer ;
- harmonisation du zonage et de la réglementation des espaces publicitaires.

2. La lutte contre la pollution des eaux et de l'air :

- plans d'exposition aux risques ;
- analyse, connaissance et suivi de la ressource en eau : mise en œuvre de la connexion des réseaux.

3. La construction, aménagement, gestion de bâtiments pour l'accueil des services publics : police, gendarmerie, incendie, services administratifs et techniques intercommunaux.

4. La construction, gestion et entretien des installations et réseaux de collecte et de traitement des eaux pluviales.

5. La constitution de réserves foncières en vue d'opérations d'aménagement communautaires.

6. La création de la participation pour le financement des voiries et réseaux publics

7. L'installation, aménagement, gestion, entretien et maintenance des abris des stations de transports urbains et de leurs accessoires

Lorsqu'une compétence est cédée, la commune ne peut plus engager de dépenses la concernant.

Conséquences au 1^{er} janvier 2017

Compétences communales reprises par la COGA : l'Eau, l'Assainissement et le SPANC (Service Public Assainissement Non Collectif), le Tourisme, le Pluvial, l'Accueil des gens du voyage, l'Equilibre social de l'habitat, l'Ecole de musique, l'Alerte téléphonique.

- Disparition des budgets annexes de l'Eau, l'Assainissement et du Tourisme dans les comptes de la commune, transmission des soldes Eau et Assainissement à la COGA
- Le SPA Tourisme a été dissout et les 2 salariés intégrés à la COGA

Compétences intercommunales qui redeviennent communales : la Petite enfance, Maintenance de l'éclairage public, la participation au collège de Roquemaure et au lycée de Villeneuve lez Avignon.

- Intégration des dépenses relatives dans le budget principal :
 - Maintenance de l'éclairage public : 12 917 €
 - La participation au collège de Roquemaure : 42 139 € en 2016
 - La participation au lycée de Villeneuve lez Avignon : 23 273 € en 2015
- Intégration du personnel petite enfance dans les effectifs

Le personnel administratif de la CCCRG a été repris soit par la COGA soit par la CAGR. La commune a repris l'agent cadre A qui sera affecté pour 50 % comme coordinatrice de l'Enfance Jeunesse, 40 % à la crèche et 10 % au LAEP (Lieu d'Accueil Enfant Parents).

BUDGET GENERAL

Sous réserve du Compte Administratif 2016 définitif. P = Provisoire

FINANCES LOCALES

LA DETTE

Historique - Recours à l'emprunt

En milliers d'€

Année	Capital dû au 1.1	Emprunt de l'année	RBT capital	Intérêts	Annuités
2000	3 726	335	360	263	623
2001	3 701		397	295	692
2002	3 304		379	220	599
2003	2 925	400	515	221	736
2004	2 810	600	348	198	546
2005	3 062		421	177	598
2006	2 641	1 003	394	151	545
2007	3 250		407	121	528
2008	2 843	600	425	141	566
2009	3 018	300	383	226	609
2010	2 935	600	330	127	457
2011	3 205		328	130	458
2012	2 881	200	298	114	412
2013	2 783	4	262	100	362
2014	2 525	1 000	294	105	398
2015	3 231		279	110	389
2016	2 952	1 000	274	99	373
2017	3 678				

Endettement comparatif

(En rouge : les moyennes des strates)

En Euros	2016	2015	2014	2013
Dettes au 31.12	3 678 000	2 952 000	3 221 000	2 525 000
Dettes par habitant	665	544	583	459
Strate départementale	nc	1 306	1 429	
Strate régionale	nc	1 081	1 296	
Strate nationale	nc	862	851	881
Annuité de l'emprunt	373 000	389 000	397 467	362 000
Charge de l'emprunt / habitant	67	70	72	66
Strate départementale	nc	169	173	
Strate régionale	nc	134	151	
Strate nationale	nc	119	112	112
Dettes au 31.12 / Rec. Fonct.	64,8 %	51,5 %	59,7 %	46,5 %
Secteur communal			82,1 %	
Annuité de l'emprunt / Recettes Fonctionnement	6,6 %	6,8 %	7,3 %	6,7 %
Secteur communal			10,3 %	

L'endettement de la commune reste faible et les frais financiers maîtrisés grâce à des taux favorables.

En 2016 la commune a contracté deux emprunts de 500 K€ aux taux de 1,86 % sur 25 ans et 1,70 % sur 15 ans pour l'acquisition de 2 immeubles.

Tous les emprunts sont à taux fixe.

La ligne de trésorerie de 500 K€ n'a pas été utilisée. Elle a été reconduite en 2017 auprès de l'Agence France Locale au taux de 0,6 % + Eonia positif pour l'utilisation, 0,20 % pour la non utilisation.

Calendrier d'extinction de la dette et levier d'endettement par emprunt de remplacement à annuité égale sur 20 ans à 3 %.

Année dernière échéance	Durée	Taux	Montant de l'emprunt	Annuité	Emprunt de remplacement
2017	15	3,968	250 000	22 435	350 000
2018	15	4,604	150 000	13 599	200 000
2019	15	4,050	600 000	52 368	750 000
2021	15	4,013	1 000 000	92 231	
2024	15	3,775	300 000	25 909	
2025	15	3,065	600 000	49 354	
2027	15	4,382	200 000	18 469	
2028	20	4,669	600 000	46 807	
2034	20	2,650	1 000 000	65 060	

Ce tableau montre que sur la période **2017 – 2020** la commune peut emprunter par remplacement près de 1,3 Mio €, sans augmenter la charge de l'annuité en jouant sur la durée des emprunts (20 ans au lieu de 15) et la baisse des taux.

Informations hors bilan

La commune a accordé 18 garanties sur emprunt à divers organismes pour la construction d'immeubles, l'encours de ces emprunts est de 1,454 mio d'€.

Une collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public. Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet de bénéficier d'un taux moindre.

Population DGF

Au 1 ^{er} janvier	2016	2015	2014	2013	2012
	5 550	5 528	5 527	5 530	5 496

LA CAPACITE FINANCIERE

<i>En K Euros</i>	2016 P	2015	2014	2013	2012
Excédent Brut d'Exploitation	740	1 024	936	948	1 024
CAF Brute	640	936	849	806	910
CAF Nette	366	657	556	544	612
CAF nette par habitant en €	66	119	101	98	111
Strate 5 000 à 10 000 en €		83	88	102	111
Fonds de roulement	764	1 095	1 748	1 093	967
Coefficient d'épargne brute	12,0 %	17,4 %	16,6 %	15,5 %	17,5 %
Capacité Désendettement en années	5,7	3,2	3,8	3,1	3,1

L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) représente l'excédent financier dégagé par la commune sur son fonctionnement courant.

La Capacité d'Autofinancement (CAF) brute représente la différence entre les produits réels de fonctionnement (encaissables) et les charges réelles de fonctionnement (décaissables).

La CAF nette = CAF brute moins le remboursement de l'emprunt

Le fond de roulement = Trésorerie + créances - dettes

Coefficient d'épargne brute = CAF brute / Recettes réelles de fonctionnement

Un coefficient d'épargne brute devient critique en dessous de 12 %. En dessous de ce niveau, l'épargne brute s'avère généralement insuffisante et expose la collectivité locale à un risque de déséquilibre budgétaire à court terme.

Capacité de désendettement = Encours de la dette / CAF brute

Ratio utilisé par les banques pour les emprunts et les taux.

Zone critique au dessus de 12 années.

- Objectif 2017 - 2020 : maintenir un EBE au dessus de 800 k€ pour garder une bonne capacité d'emprunt et d'autofinancement.

FONCTIONNEMENT

<i>En Euros</i>	2016 P	2015	2014	2013
Recettes	5 673 771	5 737 838	5 395 895	5 429 832
Dépenses	5 247 545	5 002 710	4 730 169	4 801 366
Résultat de l'exercice	426 226	735 127	665 726	628 466
Report exercices antérieurs	1 536 173	1 482 397	1 516 159	1 250 041
- Affecté à l'investissement	922 776	681 350	699 488	362 996
Résultat global	1 039 623	1 536 173	1 482 397	1 516 159

Dépenses

Action Sociale

LE CCAS

Le budget est voté à par le Conseil d'administration du CCAS, c'est un budget rattaché.

<i>En Euros</i>	2016	2015	2014	2013
Dépenses	111 604	110 871	104 423	93 813
Subvention communale	93 354	98 500	98 500	73 700
Participation communale	83,6 %	88,8 %	94,3 %	78,5 %

Depuis 2013 la commune reverse au CCAS les loyers nets de la succession de Mme ROCHE, environ 12 000 €, destinés aux secours et aides d'urgence.

- Le budget 2017, comme le précédent, sera orienté vers les actions sociales : l'aide au maintien à domicile, l'aide d'urgence. En 2016 un voyage pour les anciens a été remplacé par une animation. Réduction du coût du repas de Noël.
- La subvention 2017 reviendra au niveau 2015 : 98 500 €
- 3 immeubles de la succession Roche situés à Caderousse et Orange sont vendus, pour un montant de 310 K€ hors frais.
- Un immeuble et des terrains devraient être cédés pour 142 K€.
- le produit des ventes sera investi dans les 4 nouveaux logements prévus Place de la Mairie.
- Pendant les travaux la perte de loyer sera prise sur le solde de la succession.

LE RELAIS EMPLOI

<i>En Euros</i>	2016	2015	2014	2013
Dépenses estimées	77 087	83 111	69 477	59 268
Subvention CD	11 400	20 000	20 000	20 000
Subvention CCRG	25 000	20 000	20 000	20 000
Subvention Tavel	1 029	1 029	960	895
% de financement communal	51,3	49,4	41,0	31,0

Les communes du canton concernées ont été à nouveau sollicitées pour participer au fonctionnement du relais emploi. Seule la commune de Tavel a répondu positivement.

En 2017 le Conseil Départemental continuera à financer la structure. Le Relais Emploi et le CCAS formeront un pôle social intégrant la Maison de services au public.

Taux de chômage local	2012	2007
Tranche 15 à 65 ans	15,6	12,4
France Métropolitaine	13,2	11,5
Gard	16,8	15,6
Tranche 15 à 24 ans	32,7	
France Métropolitaine	26,6	
Gard	34,7	

Source INSEE

Entre 2007 et 2012 le chômage local a considérablement augmenté, avec un taux très largement au dessus du taux national pour la tranche 15-24 ans. L'évolution du taux national 2013-2016 se vérifiera sur la commune.

Population Roquemauroise	2016	2015	2011	Evolution 2011 - 2016
Inscrite à Pole Emploi au 31.12	520	438	323	+ 61 %

LA PETITE ENFANCE

Cette compétence, cédée en 2009 à la CCCRG, n'est pas exercée par la COGA.

La commune s'est orientée vers le Sidscarvar, syndicat qui gère les crèches pour plusieurs communes gardoises. Après de longues négociations la commune a préféré reporter son adhésion à ce syndicat à une date ultérieure et reprendra en direct cette compétence en 2017.

• Multi Accueil Collectif

Le personnel de ce service, 9 personnes dont 2 en disponibilité, a été repris par la commune au 1^{er} janvier 2017, ainsi que la construction de la nouvelle crèche de 40 places qui sera ouverte en septembre 2017.

• Multi Accueil Familial

Ce service exercé par la CCCRG et précédemment par un syndicat intercommunal dissous en 2009 n'a pas été repris.

La CCCRG a mis fin au contrat de travail des 7 employées au 31 décembre 2016.

LOGEMENTS SOCIAUX

Depuis le 1^{er} janvier la commune fait partie d'une agglomération de plus de 50 000 habitants et est soumise à l'article 55 de la loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (Loi SRU). Elle a l'obligation de disposer d'un pourcentage minimum de logements locatifs sociaux, taux porté à 25 % des résidences principales par la loi du 18 janvier 2013, dite loi Duflot I.

Cet objectif doit être atteint en 2020 sous peine d'un prélèvement proportionnel au nombre de logements sociaux manquants et plafonné à 5% des dépenses réelles de fonctionnement.

A défaut, pour être exemptée du prélèvement la commune doit démontrer l'effort fait pour atteindre les objectifs.

Au 1 ^{er} janvier	2016
Nombre de résidences principales	2 293
Seuil légal 25 %	573
Logements sociaux existants	203
Carence et objectif à atteindre	370

Pour atteindre le taux légal, 370 logements sociaux (au minimum) devraient être fournis d'ici 2020. Ceci est impossible compte-tenu de la situation de la commune. Malgré tout un effort sera effectué et des mesures sont déjà à l'étude.

Action Scolaire et Jeunesse

Effectifs	2016/2017	2015/2016	2014/2015	2013/2014
Ecole maternelle	202	198	204	204
Ecole primaire	354	347	349	339
Nombre d'enfants scolarisés	556	545	553	543

- Un risque de baisse des effectifs en maternelle existe pour la rentrée 2017/2018, ce qui pourrait entraîner la fermeture d'une classe et le départ d'une Atsen.
- En matière d'éducation, l'enveloppe de 40€ par élève sera maintenue.
- Une enveloppe est prévue pour payer des voyages scolaires.

LA CANTINE SCOLAIRE

La cuisine centrale fournit l'ensemble des repas des deux écoles maternelle et primaire ainsi que pour les vacances en extra-scolaire de La RECRE. Seuls les repas du mercredi midi à La RECRE sont fournis par la Maison de retraite au coût de 3,50 € le repas depuis le 1^{er} janvier 2016. Le ticket est vendu 3,35 € depuis la rentrée et est réévalué chaque année.

- Le logiciel Kiosque famille a été mis en place, il permet l'inscription et le paiement en ligne.

LA RECRE

Recouvre désormais trois créneaux distincts :

- L'extra-scolaire dont l'accueil prévoit 15 100 actes pour les moins de 6 ans et 18 000 actes pour les + de 6 ans. Le budget prévisionnel s'élève à 177 000€.
- Le périscolaire hors SESAM : 25 000 actes en prévision sachant que la CAF va calculer sa prestation ordinaire non plus à l'heure d'accueil effective ce qui impliquait une comptabilité rigoureuse et complexe par les animateurs, mais au nombre d'enfants accueillis et sur la globalité des plages horaires d'ouverture. Le poste PSO sera donc majoré.
- Le périscolaire SESAM des vendredis après-midi : 4 500 actes prévus pour les maternelles et 8000 environ pour les primaires. Le groupe de travail va établir s'il faut changer l'après-midi du vendredi.
- Le fonds d'amorçage de l'Etat serait pérennisé pour la rentrée 2017/2018 à raison de 50€ + 40€ / élève scolarisé dans la limite de la dépense réelle. Le tarif sera maintenu mais adapté en fonction de trois tranches selon les coefficients familiaux.

LES FRANCAS

Cette association a assuré l'encadrement de l'Espace Jeunes des 11 à 17 ans grâce à une convention d'objectifs signée en juillet 2012.

En Euros	2016 P	2015	2014	2013
Dépenses	NC	99 735	94 177	74 818
Subvention communale	47 060	62 726	62 270	61 208
% de participation communale		62,9	66,1	81,9
Contrat jeunes CAF	9 237	9 237	7 585	

- Le solde de subvention 2016 (15 666 €) sera versé en 2017 .
- Cette convention a été résiliée au 31.12.2016 ce qui génère une économie de 53 K€.
- Par convention avec l'association Les Francas, la directrice de l'Accueil Jeunes a été affectée à la RECRE pour en assurer la direction, sous forme de prestation de service.
- La coopération avec Les Francas se poursuivra pour des séjours vacances ado pris en charge par la commune avec une participation des familles.

Action Culturelle et Manifestations

- Maintien du budget des manifestations à 110 K€.
- Un effort important a été fait pour organiser de nouveaux événements de qualité et d'envergure (Théâtre, conférences, concerts, expositions, rencontres). Ils ont attiré un nouveau et large public à Roquemaure.
- La création de l'association Comité des Fêtes de Roquemaure a déchargé la mairie de l'organisation de certaines manifestations. Le comité a multiplié les actions d'animation en faisant participer un grand nombre de Roquemaurois. Subvention 2016 : 14 000 €.
- Un festival « Roquemaure2Rire » a été créé en mars 2015, l'organisation en a été confiée à un organisme extérieur. Coût 2016 : 25 K€ (2015 : 27 K€).
Maintien et amélioration de ce festival avec de meilleures recettes et une plus grande participation des entreprises.

Jumelages

- Une charte de jumelage a été signée avec la ville italienne de Bussolengo.
- En avril 2016 et février 2017 une délégation italienne a été reçue à Roquemaure. Coût 2 K€. Par principe les élus locaux payent leur repas et leur frais de déplacement.
- Une délégation s'est rendue en Italie en février et septembre.
- En 2017 un voyage à Ehringshausen est programmé en juin.

Saint Valentin

En février 2017 a eu lieu la fête biennale de la Saint Valentin.

Subvention à l'association : 23 K€, auxquels s'ajoutent les coûts d'organisation et les coûts de sécurité très élevés cette année.

Action Sports et associations

- En 2016 un effort de réduction des subventions de 10 % a été demandé, en 2017 les subventions seront maintenues.
- Suspension des financements des associations sans compte rendu d'activité.

Services techniques

- En 2016 des travaux en régie ont été réalisés pour 93 K€. En 2017 40 K€ sont prévus.
- L'achat d'une nacelle et d'une traceuse pour les stades permettent de réaliser des économies de charges de fonctionnement.

Affaires générales

- Le groupement de commandes avec d'autres communes pour les produits d'entretien (2014) et l'alimentation cuisine, ce qui génère des économies de l'ordre de 10 à 20 %.
- Réalisation de la dématérialisation qui a nécessité des investissements en matériel et logiciel, formation et disposition du personnel. En 2017 début de la dématérialisation des factures et de la signature électronique.
- Le projet GEC (Gestion Electronique du Courrier) est lancé. Investissement 6 K€ et dépenses de fonctionnement 2,5 K€ par an.
- En 2017 auront lieu les élections présidentielles et législatives. Le coût de ces 4 scrutins sera partiellement remboursé.
- Le PLU avec l'étude environnementale et l'étude hydraulique sera achevé en 2017.

Le personnel

La modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (Protocole PPCR). Restructuration des grilles de rémunération des corps et cadres d'emplois des catégories A, B et C, qui sera mise en œuvre de jusqu'en 2020 afin de mieux reconnaître les qualifications des fonctionnaires et de leur garantir des carrières plus valorisantes. Des revalorisations annuelles du point sont prévues jusqu'en 2020.

En 2016 les classes B ont été revalorisées ce qui a eu peu d'incidence. Par contre en 2017, les catégories C et A sont reclassées ce qui fait augmenter le salaire brut et minorer les indemnités, cette mutation donne des bases de cotisation plus importantes.

Charges de personnel

<i>En Euros</i>	2016 P	2015	2014	2013
Dépenses nettes	4 906 007	4 680 046	4 427 852	4 568 397
Frais de personnel bruts	2 801 503	2 770 823	2 658 088	2 511 769
- Rbt de F. de personnel	- 341 538	- 325 164	- 288 536	- 223 853
Frais de personnel nets	2 459 965	2 445 659	2 369 552	2 287 916
<i>Personnel net / Dépenses nettes</i>	50,1 %	52,3 %	53,5 %	50,1 %
Strate 5 000 à 10 000		50,7 %	51,4 %	49,8 %

Les frais de personnel bruts ont augmenté de 1,1 %. 2 CDD : une stagiaire en urbanisme pour l'étude du centre ancien et un remplaçant pour cause de maladie ont été recrutés.

Evolution de la valeur du point d'indice brut	<i>En Euros</i>
1 ^{er} février 2017	4,6860
1 ^{er} juillet 2016	4,6581
2011/2015	Gel du PI
1 ^{er} juillet 2010	4,63
1 ^{er} octobre 2009	4,60
1 ^{er} juillet 2009	4,59
1 ^{er} mars 2009	4,58
1 ^{er} Octobre 2008	4,57
1 ^{er} mars 2008	4,55
1 ^{er} février 2007	4,53
1 ^{er} novembre 2006	4,49

« Au 1^{er} février 2017 est entrée en vigueur la seconde étape de la « mesure de justice » voulue par le ministère de la Fonction publique : la revalorisation du point d'indice de 0,6%. Une première hausse de même valeur a eu lieu le 1^{er} juillet dernier afin que la progression du point d'indice soit au final de 1,2%. La valeur annuelle du traitement afférent à l'indice 100 majoré passe ainsi à 5 623,23 euros. »

« La Cour des comptes a estimé dans son rapport publié en octobre dernier que ce dégel aura un impact sur les dépenses de personnel des collectivités territoriales et de leurs groupements d'environ 162 millions d'euros en 2016 puis 459 millions en 2017 et 27 millions d'euros en 2018. Et par la suite, « la hausse de la valeur du point d'indice aura un impact important sur les dépenses de 2017 », assure l'instance. »

Effectifs au 31 décembre et 1^{er} janvier 2017 après intégration du personnel de la crèche

Nombre de postes	1.1.2017	2016	2015	2014	2013
Titulaires	69	62	61	61	60
Non titulaires	18	18	18	16	16
. CDI	0	0	1		
. CDD	7	8	1	3	3
. CAE	7	6	12	8	10
. CA	4	4	4	5	3
TOTAL	87	80	79	77	76

Coût de fonctionnement des services – Tableau indicatif

2016 En K€	Dépenses	%	Part. utilisateurs
Services techniques	670	12,8%	
Espaces verts	182	3,5%	
Eclairage Public	86	1,6%	
Voirie	118	2,2%	
Police municipale	281	5,4%	
Cantine	243	4,6%	
Ecole primaire	301	5,7%	
Garderie périscolaire	88	1,7%	
Ecole maternelle	156	3,0%	
Centre aéré	184	3,5%	
CSE	37	0,7%	
Locaux sportifs	167	3,2%	
Local jeunes	50	1,0%	
Piscine	97	1,8%	
Médiathèque	97	1,8%	
Centre de secours - SDIS	197	3,8%	
Relais emploi	77	1,5%	
Fêtes & Cérémonies	113	2,2%	
Adm. et Affaires générales	2 101	40,0%	
TOTAL	5 248	100	

Ce tableau est donné à titre indicatif, il ne reflète qu'imparfaitement la réalité des coûts car la méthode d'imputation des dépenses par services manque de finesse.

Recettes

Dotations de l'Etat

En Euros	2016	2015	2014	2013	2012
Forfaitaire	399 538	507 917	609 702	650 354	653 201
. Dotation N-1 retraitée	507 917	609 320	647 510		
. Part dynamique population	3 983	724	-		
. Ecrêtement	- 13 433	- 6 307	-		
. Contrib. redressement FP	- 98 929	- 95 820	- 37 808		
Solidarité rurale	339 022	309 405	270 560	261 878	202 976
. Bourg centre	199 305	188 557	171 679		
. Péréquation	74 169	70 515	66 521		
. Cible	65 548	50 333	32 360		
Nationale de péréquation	85 014	90 758	99 573	80 638	74 378
TOTAL DGF	823 574	908 080	979 835	992 870	930 555

- L'écrêtement s'applique aux communes dont le potentiel fiscal (PF) par habitant est > à 75 % du potentiel fiscal moyen de la strate. Le seuil maximum de minoration est porté à 1% des Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF) de l'année N-2 (au lieu de 3 % de la dotation N-1).
- La contribution 2016 au redressement des finances publiques, à répartir entre les communes, a été de 1,87 % des recettes nettes de fonctionnement N-2 de la commune.

RRF	5 332 000	5 358 000	5 276 251	5 205 431	5 055 341
% DGF / RRF	15,4 %	16,9 %	18,5 %	19,1 %	18,4 %
PF commune / PF strate	82,2 %				

Modifications 2017 :

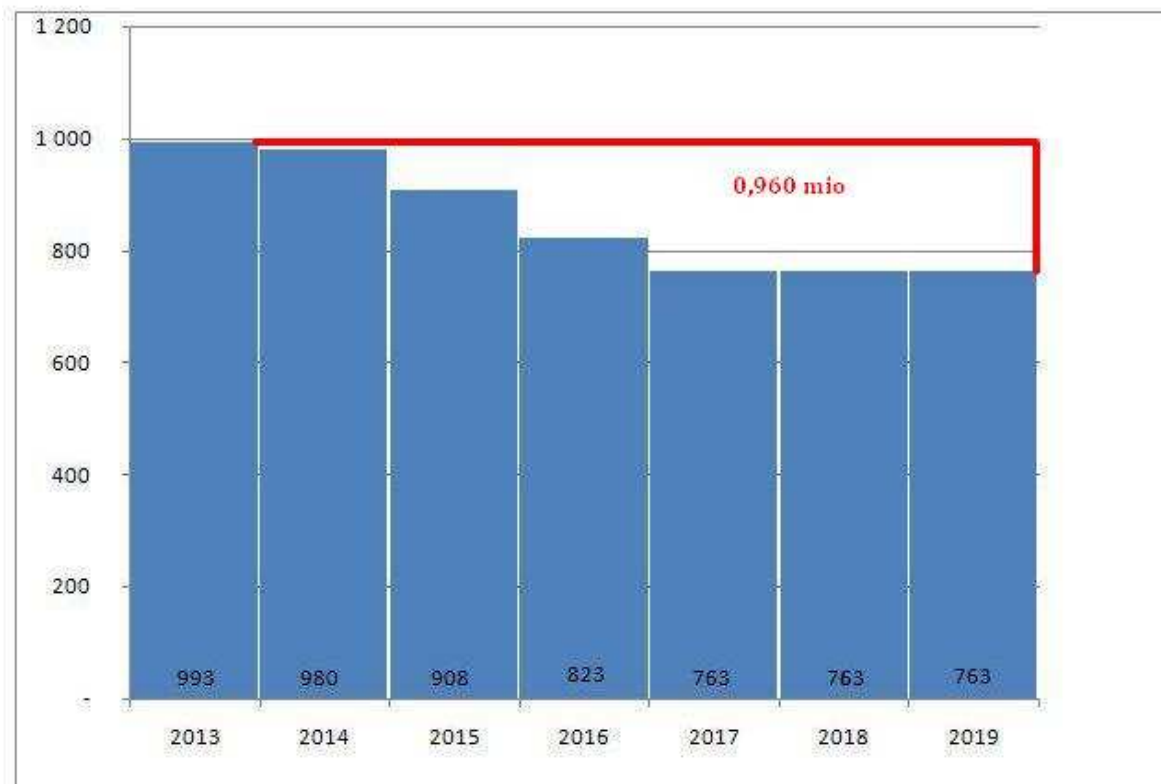
- Suppression du coefficient de mutualisation. Ce dispositif était prévu par la loi MAPTAM pour inciter les communes et EPCI à recourir à la mutualisation des services et devait intervenir dans la répartition de la DGF.

Baisse annuelle de la DGF

En K €	
Loi de Finances 2014	- 13
Programme de stabilité - 2015	- 72
Programme de stabilité - 2016	- 85
Prévision 2017	- 60

- Compte tenu des éléments connus à ce jour la DGF 2017 est estimée à 763 K€.
- Sur ces bases, les baisses cumulées de la DGF seraient de 960 K€ pour la durée du mandat 2014 – 2020. Ce montant sera compensé par les recettes de taxes locales.
- Cet équilibre est indispensable pour dégager l'autofinancement nécessaire au programme d'investissement.

Dotation Globale de Fonctionnement



FPIC

Fonds national de Péréquation des ressources fiscales Intercommunales et Communales

En Euros	2016	2015	2014	2013
Reversement	0	26 921	40 089	35 395
Prélèvement	57 956	32 993	14 451	7 697
Solde	- 57 956	- 6 072	25 638	27 698

Ce fonds permet de redistribuer les richesses des collectivités les plus riches vers les collectivités les moins favorisées, c'est un mécanisme de péréquation horizontale. Un même ensemble intercommunal agrégé (intercommunalité et communes membres) peut être à la fois contributeur et bénéficiaire du FPIC.

- En 2015 le solde est devenu négatif pour la commune.
- En 2016 les soldes devenus négatifs des 3 communes ont été absorbés par la CCCRG
- En 2017 le solde négatif de la commune ne sera pas pris en charge par la COGA.

Fond de concours de la COGA

- Il n'est pas prévu de fond de concours en 2017.

Attribution de compensation

- Fixée à 1 151 K€ depuis 2013, elle sera inscrite pour ce montant dans le budget. l'AC va être révisée en mai par la CLECT (Commission Locales d'Évaluation des Charges Transférées) dans le cadre du nouveau périmètre et des nouvelles compétences de la COGA et de la commune.
- La commune a missionné le cabinet KPMG pour un conseil dans l'étape d'intégration.

Fiscalité locale

a. Fiscalité directe

Bases nettes des impôts locaux

<i>En Euros</i>	2016	2015	2014	2013
Taxe foncière PB	5 955 000	5 870 057	5 720 981	5 510 898
Taxe d'Habitation	6 229 040	6 492 793	6 196 632	6 147 554
Taxe foncière PNB	168 900	167 259	169 061	170 469

Les bases augmentent par une revalorisation fixée par l'État en fonction de l'inflation prévisionnelle ainsi que par l'augmentation des bases physiques selon le dynamisme de la construction.

Pour 2017, l'Etat a prévu une revalorisation de 0,4 % (2016 : 1,0%)

A partir de 2018, la revalorisation sera définie selon l'inflation, non plus prévisionnelle, mais constatée.

L'évolution des bases physiques est freinée par la difficulté de trouver des terrains constructibles et non inondables, le PLU n'étant pas encore finalisé.

Produits des impôts locaux

<i>En Euros</i>	2016	2015	2014	2013
Taxe foncière PB	1 052 286	939 209	915 357	881 713
Taxe d'Habitation	809 153	792 121	755 989	750 026
Taxe foncière PNB	143 665	130 797	132 206	133 337
Complément	1 120	3 618	- 336	19 960
TOTAL	2 006 224	1 865 745	1 803 216	1 785 036
% des recettes	35,4 %	32,5 %	33,4 %	32,9 %

Allocations compensatrices de l'Etat pour exonérations de fiscalité locale

<i>En Euros</i>	2016	2015	2014	2013
TFPB	5 234	6 645	9 261	12 599
TH	77 000	92 808	79 781	75 757
TFPNB	22 164	24 422	26 766	27 690
CFE	5 321	6 275	9 497	19 439
TOTAL	109 719	130 150	125 305	135 485

Le bénéfice de l'exonération pour les personnes isolées ayant eu des enfants et pour les personnes âgées de condition modeste (Loi de Finances rectificative 2014) qui n'avait pas été prorogée pour 2015 a été réintroduit tardivement en 2016.

Les bases prévisionnelles 2016 de la TH ont donc été surestimées par les services fiscaux. Une partie devant faire l'objet de l'exonération citée. En conséquences les prévisions de la commune ont été surestimées de 30 K€. La compensation d'exonération est versée par l'Etat avec un an de décalage. L'écart 2016 sera versé en 2017.

- En 2017, minoration des allocations compensatrices versées par l'Etat aux communes.

Taux des taxes locales

En %	2016	2015	2014
Taxe foncière Bâti	17,04	16,00	16,00
Taxe d'Habitation	12,99	12,20	12,20
Taxe foncière Non Bâti	83,28	78,20	78,20

- Les taux de la commune ont été augmentés de 6,5 % en 2016. Les taux de TH et de TFB Roquemaurois restent parmi les plus bas des communes gardoises de plus de 5 000 à 7 500 habitants.
- Les taux ne seront pas modifiés en 2017.

Comparatif des taux des communes du Gard (tableau1)

Tranche 5 000 à 10 000 habitants

Taux communal	Population (1)	Produits (2)	Taux TFB		Taux TH		Taux TFNB	
			2016	2001	2016	2001	2016	2001
Rochefort-du-Gard	7 670	561	37,81	31,48	20,77	17,31	110,44	92,00
St-Christol-lès-Alès	7 039	453	26,24	24,31	16,76	15,53	79,76	76,74
Bellegarde	6 602	353	16,85	14,23	12,82	10,60	61,74	68,38
Bouillargues	6 368	494	24,23	17,83	15,10	10,88	55,71	76,83
Manduel	6 223	392	25,00	22,89	12,44	8,85	84,76	81,48
Laudun-l'Ardoise	6 117	481	22,50	15,28	9,50	4,45	63,54	46,26
Milhaud	5 869	426	26,12	21,83	14,71	11,63	62,90	59,31
Roquemaure	5 458	346	17,04	15,00	12,99	9,80	83,28	66,82
Calvisson	5 366	354	20,50	18,46	12,60	12,23	64,79	64,79
La Grand-Combe	5 389	285	29,54	29,54	15,22	15,22	79,27	79,27
Moyen Gard		496	21,41		12,44		73,68	
Moyen LR		546	22,81		12,87		77,43	
Moyen France		443	20,82		14,47		57,56	
Moyen strate (3)		468	20,81		14,47		57,56	

Sources Finances publiques

(1) Populations municipales légales 2013. Elles entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2016 (INSEE)

(2) Produits des impôts locaux par habitant - 2015

(3) Communes de 5 000 à 10 000 habitants

b. Fiscalité indirecte

Droits de mutation à titre onéreux

En Euros	2016 P	2015	2014	2013
Recettes DMTO	116 281	102 953	94 338	142 035

Nombre	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006
DIA *	80	53	52	76	86	134	141	93	96	123	105

* Déclaration d'Intention d'Aliéner

Depuis 4 ans le marché de l'immobilier est atone malgré des taux d'intérêts actuels très bas et les mesures de l'Etat pour encourager l'immobilier.

Le volume des transactions immobilières augmente mais reste à un niveau bas. Les prix ont baissé de quelques pourcents dans le département et les immeubles Roquemaurois subissent une décote par rapport à ceux des communes voisines.

Le taux de DMTO du Gard est passé de 3,8 à 4,5 % avec effet au 1^{er} mars 2014. Une taxe additionnelle au taux de 1,20 % est perçue au profit des communes ou des fonds départementaux de péréquation.

Taxe sur la consommation finale d'électricité

En Euros	2016 P	2015	2014	2013
	107 884	132 343	135 401	142 319

Une facture 2016 de 25 208 € a été enregistrée en 2017.

Taxe Locale sur la Publicité Extérieure

En Euros	2016 P	2015	2014	2013
	15 852	19 403	18 661	15 954

Depuis le 1^{er} juillet 2015 les préenseignes dérogatoires (hors agglomération) sont interdites, sauf pour les produits locaux.

Cette recette évoluera en diminution mais l'esthétique des entrées de ville sera améliorée.

La commune, sensibilisée sur ce point, s'applique à faire respecter les dispositions concernant la publicité extérieure (Code de l'Environnement) et prépare un Règlement Local de Publicité (RLP).

Autres recettes

Utilisation des services publics. La commune maintiendra le paiement des services publics par les usagers, avec participation ou au plus près du coût réel : La récré, cantines scolaires, sorties, piscine.

Locations

La Trésorerie de Roquemaure a été fermée fin 2016. La location du bâtiment communal s'est terminée au 28 février 2017 (12 K€/an). Il est envisagé de mettre le bâtiment à la vente.

La commune a repris la compétence Petite enfance, la CCCRG a cessé la location de la crèche du centre ville fin 2016 (12 K€/an).

INVESTISSEMENTS

<i>En Euros</i>	2016 P	2015 P	2014	2013
Recettes	2 678 356	1 276 964	2 518 376	932 084
Dépenses	2 513 570	1 983 526	1 830 314	1 071 546
Résultat de l'exercice	164 786	- 706 562	688 062	- 139 462
Report exercices antérieurs	- 441 342	265 221	- 422 841	- 283 380
Résultat à reporter	- 276 556	- 441 342	265 221	- 422 841
RàR - dépenses	796 291	572 257	1 133 716	605 367
RàR - recettes	279 490	90 824	187 146	328 722
Résultat global	- 793 358	- 922 776	- 681 349	- 699 486

Les restes à réaliser

<i>En Euros</i>	Dépenses	Recettes
Commune - 31 décembre 2016	796 291	279 490
Reprise crèche CCCRG – 1 ^{er} janvier 2017	1 557 152	1 224 258
Total	2 353 443	1 503 748

Projet de la nouvelle crèche

Coût d'investissement (hors terrain) : 829 K€

Construction TTC : 2 456 K€ ; subventions 1 224 K€ ; TVA à récupérer ; 403 K€

Coût de fonctionnement, estimation sur année pleine et avec 40 places :

537,1 K€ de dépenses et 283,6 K€ de recettes.

Soit un coût net prévisionnel de 253 K€

Taxe d'Aménagement

<i>En Euros</i>	2016	2015	2014	2013
TA	77 241	62 868	51 482	65 679
Nombre de PC	13	25	19	24

La commune a voté le taux de 5 % et une réduction de 50 % pour les entreprises.

La TA est payée en deux versements. La TA devrait se maintenir au niveau 2016 grâce à l'installation de plusieurs entreprises sur la ZI de l'Aspre.

Les projets immobiliers réalisés

- Rénovation du lotissement Annibal. Dépenses : 1,2 Mio €
- Achat terrain nouvelle gendarmerie : coût d'acquisition 487 K€ frais notariés compris.
- Achat bâtiment place de la Pousterle : 500 K€, pour installation de la Police municipale et le musée des vieux outils
- Réfection plages de la piscine 2^{ème} phase. Dépenses : 74 K€
- Vente des immeubles à Orange et Caderousse provenant de la succession Roche. Recette : 310 K€ hors frais
- Vente terrain route de Nîmes (ancien stade) à la CCCRG pour construction d'une nouvelle crèche. Recette : 132 K€
- Réfection toiture du stade Miémart : 45 K€
- Eclairage Arcades place de la mairie : 28 K€

Autres investissements réalisés

- Véhicule Police municipale : 23 K€ avec accessoires
- Broyeur de végétaux : 18 K€
- Câblage informatique mairie : 17 K€
- Cinémomètre laser Police municipale : 6 K€
- Camion polybenne : 28 K€
- Poteaux incendie : 21 K€

Les projets immobiliers à court terme (estimation TTC hors subvention)

- Achèvement de la construction de la nouvelle crèche avec aménagement du parking ancien stade ; réalisation prévue mai 2017 ; dépenses : 2,5 Mio ; subventions : 1,2 Mio
- Construction de la nouvelle gendarmerie : 4,3 Mio € ; 17,33 logements
- Aménagement de l'immeuble place de la mairie : 880 K€, travaux et études, pour l'installation de l'Office de Tourisme et construction de logements, ce qui libérera les locaux communaux Place de la Mairie
- Accessibilité des bâtiments communaux, le diagnostic est réalisé ; 65 K€
- Réfection des fenêtres de l'hôtel de ville : 120 K€, subvention : 18,8 K€
- Collégiale : étude pour la restauration des chapelles 50 K€
- Restauration de 2 tableaux de la collégiale : 50 K€
- Déménagement de la Police municipale place de la Pousterle
- Aménagement du musée des vieux outils

Les projets immobiliers à moyen terme

- Aménagement du Pole culturel tour de la Reine
- Réhabilitation du centre bourg
- Aménagement de l'immeuble rue du Rhône
- Aménagement du boulevard National
- Aménagement de la route d'Avignon
- Déplacement de la caserne des pompiers ; dans l'attente d'un engagement du SDIS et l'acquisition du terrain par la commune

2017 EN RESUME

- Incertitude sur le maintien des taux bas provoquée par plusieurs votes : Brexit, élections américaines, nombreuses élections en Europe.
- Incertitude sur l'issue des prochaines élections présidentielles et législatives et sur les orientations du futur gouvernement. Evolution et réforme de la DGF, fiscalité, soutien à l'investissement.
- Incertitude sur le montant exact de la nouvelle Attribution de Compensation (AC) versée par la COGA.
- Incertitude sur les résultats de la dissolution de la CCCRG.
- Négociation avec la Coga pour le transfert des nouvelles compétences transférées et leur coût.
- La réduction des dotations de l'Etat (- 23 % entre 2013 et 2017) et la dissolution de la CCCRG provoquent une forte pression sur les comptes de la commune.
- Augmentation des dépenses de fonctionnement résultant de la reprise de la compétence Petite enfance.
- Fin de la construction de la nouvelle crèche et ouverture en août 2017.
- L'objectif de maintien d'un EBE supérieur à 850 K€ n'a pas été atteint en 2016 (740 K€), bases prévisionnelles et donc recettes fiscales sous estimées. Il est maintenu à > 800 K€.
- Poursuite de l'optimisation des recettes fiscales.
- Maintien des projets : l'office de Tourisme, le musée des vieux outils, le pôle culturel, la gendarmerie.
- Recherche de solutions pour évoluer vers un taux de 25 % de logements sociaux en 2020.
- Le niveau et le rythme des investissements seront fonction des futures capacités d'autofinancement, des subventions, des taux d'intérêts et de la cession d'immeubles programmée.
- Maintien des effectifs et amélioration de la qualité des services par des investissements dans l'informatique.

Suppression des 3 budgets annexes

Ces compétences relèvent de la Coga depuis le 1^{er} janvier 2017

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

<i>En Euros</i>	31.12. 2016
Résultat de fonctionnement	+ 75 600
Résultat d'investissement	- 150 095
Total à transférer à la Coga	- 74 495
Restes à réaliser transférés à la Coga au 31.12.2016	+ 101 213
Total	26 718

Reste de surtaxe : 60 K€

Ce budget sera transféré à la Coga en 2017 ainsi que le solde des emprunts.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

<i>En Euros</i>	31.12. 2016
Résultat de fonctionnement	- 87 609
Résultat d'investissement	- 447 748
Total à transférer à la Coga	- 535 357
Restes à réaliser transférés à la Coga au 31.12.2016	+ 204 267
Total	- 331 090

Reste de surtaxe : 50 K€

Ce budget sera transféré à la Coga en 2017 ainsi que le solde des emprunts.

BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DE TOURISME

Les deux salariées ont été reprises par la Coga et contractualisées.

Il n'y a pas de transfert de comptes vers la Coga.

Les futurs coûts de fonctionnement seront des charges transférées et inclus dans le calcul de la nouvelle AC.

<i>En Euros</i>	31.12. 2016
Recettes de fonctionnement	44 781
Dépenses de fonctionnement	42 234
Résultat de l'exercice	2 547
Report exercices antérieurs	6 072
Résultat à reporter au budget communal	8 619